

Adresse du conseil général de la commune d'Ornans, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Ornans, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 21;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0021_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

plus d'impunité; mais, debout devant les intriguants qui en avoient usurpé le caractère, vous n'avez pas perdu de vue que vous étiez la première assemblée d'hommes libres sur qui les regards des hommes sont fixés, et sur laquelle les nations fondent leurs espérances. Vous avez anéanti les chefs d'une conspiration, qui avoient ébranlé l'opinion de ceux qui travaillent peut-être encore à se faire un apuy de quelque nouvelle faction, pour échapper au fer de la loi dans le choc de ces mouvements liberticides. Cette nuit à jamais mémorable est une victoire pour les véritables amis du peuple. Elle accroît notre haine pour la tyrannie, et notre amour pour la liberté. Hâtes-vous donc, législateurs, de diriger, contre ceux qui trameront encore la destruction de la République, les coups mortels (*sic*) avant qu'ils puissent se reconnoître. Inébranlables à votre poste, assurés nos sublimes destinées. Nous méritons cet honneur, et notre sang, prest à couler pour votre défense, vous tracera la route de l'immortalité. C'est donc à toi, montagne sainte, qui, par ton énergie, ta surveillance et fermeté, a sçu conjurer l'orage qui grondoit sur nos testes, que nous adressons nos vœux et nos demandes. Tu a frappé, avec la célérité de la foudre, des monstres qui, couverts du manteau du patriotisme, vouloient encore tiranniser, et, sur les débris de la République, élever un trône, qui, outrageant à la fois les droits de la nature et de l'humanité, nous auroit replongé dans un ancien esclavage. Tu n'a cessé de mériter la reconnaissance de la nation entière. Reçois celle du comité révolutionnaire d'Excideuil, qui te jure de n'embrasser aucun parti que celui de la Convention, seul point de ralliement.

Vive la République! Vive la Convention!

DUREPAIRE, Olive REY, D'AINY, POUQUET, PICHON, DIGRAFIAS, RAVINO fils aîné (*présid.*), MERLHIOT aîné (*secrét.*).

j'

[*Le conseil g^{al} de la comm. d'Ornans* (1), à la *Conv.; Ornans, 19 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Tous les bons Français applaudissent et admirent la sagesse, la fermeté et l'énergie que vous avez montré dans le combat que vous avez soutenu contre la conspiration des Robespierre, Saint-Just, Couthon, Le Bas et complices. Le glaive de la loi les a frappés; ils ne sont plus. Vous avez bien mérité, vous avez sauvé, et la patrie et la liberté. Péririssent, de même, tous les tirans, tous les traîtres et ambitieux, enfin tous ceux qui oseront porter atteinte à la liberté. Notre surveillance saura déjouer leurs complots. Continués, représentans, à veiller sur le vaisseau de cette liberté qui nous est si chère. Vous serés toujours notre point de ralliement, et nous, vos défenseurs.

(1) Doubs.

(2) C 313, pl. 1250, p. 27. Mentionné par *bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl¹).

Les membres composans le conseil général de la commune d'Ornans: COLARD (*maire*), GARMOND (*off. mun.*), TESTE (*notable*), OUDOT (*off. mun.*), G. COMBETTE (*off. mun.*), jean DENASTA (*notable*), GLYNESSOT (*off. mun.*), ROLAND (*off. mun.*), P. CUENOT (*notable*), GOUSSANG (*off. mun.*), CAYERON (*off. mun.*), G. CUENO, COLARD (*notable*), GRESSOT (*notable*), Juste VENON (*notable*), TISSANDIER (*agent nat.*), autre COLARD.

k'

[*Les administrateurs du distr. d'Ornans, à la Conv.; Ornans, 17 therm. II*] (1)

Recevez nos félicitations sur l'énergie que vous avez déployée dans le dernier genre de conspiration ourdie contre la liberté, et sur le prompt supplice des infâmes conjurés. La postérité aura peine à croire leurs forfaits, elle en frémissa d'horreur, comm'elle sera pénétrée d'admiration de l'intrépide contenance des représentans d'un peuple libre qui, par leur vigueur et leur fermeté, ont sauvé la patrie.

Nous renouvellons notre inviolable attachement à la République, à la Convention nationale, au gouvernement révolutionnaire convenable à l'affermissement de la liberté et à la prompt destruction des ennemis du bonheur du peuple. Nous veillerons sans cesse pour l'exécution de vos sages décrets, et nous ne survivrons jamais à la perte de la liberté.

BOULEZ, GOUYOT, GRANDSAIGUES, REGNAUD, PAS-TEUR, MOUROZ, NUOLAZ, VASSE Guillaume, MAIRE (*secrét.*).

l'

[*Les administrateurs et l'agent nat. du distr. de Melle* (2), à la *Conv.; Melle, 17 therm. II*] (3)

C'est au moment où l'échaffaud fume encore du sang impur du nouveau tyran et des scélérats ses complices, que nous élevons vers vous, dignes représentans d'un peuple libre, notre voix reconnaissante pour vous remercier d'avoir encore une fois sauvé la patrie.

C'en était fait pour jamais de la liberté, si les principes que vous avez professés, si l'énergie et la fermeté que vous avez déployées dans cette crise périlleuse n'eussent, avec la célérité de la foudre, terrassé l'infame Robespierre et les monstres féroces, qui, sous l'hypocrite manteau du patriotisme, s'efforçaient de l'anéantir pour exercer, sur ses débris, la plus horrible tyrannie.

Avec quel insolent orgueil ce hardi conspirateur se déclarait ouvertement le protecteur et l'ami de toutes les vertus! Lui, l'ami des vertus! il ne fut jamais que celui du crime. Mais oublions, s'il se peut, ce traître et ses forfaits. La postérité, dans son jugement équitable, ne se rappellera son nom qu'avec horreur, tandis que,

(1) C 313, pl. 1250, p. 28.

(2) Deux-Sèvres.

(3) C 313, pl. 1250, p. 29. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl¹).